

## **Compte-rendu de la réunion du Bureau du 11 avril 1997**

**Présents** : MM. Raymond ROSSI - Jackie DROUET - Jean-Pierre BOULAY - Bernard TALON - Maurice CHIRON - René BAZIN - Daniel GENIER - Michel GAIDOT - Daniel CAVIN - MM. Morand DUBAIL - Michel SAUVE -

**Excusés** : M André MATHIEU -

**Absents** : MM. André MARCUZ - Alain VEBREL - Maurice LEGUILLON - Yves OLIVIER - Daniel KUNTZ -

Monsieur ROSSI ouvre la séance à 17 heures et 45 minutes.

### **1 / PRESENTATION DES TRAVAUX ELIGIBLES A L'ARTICLE 8 :**

Monsieur Dubail présente et commente le tableau permettant de visualiser la situation des dossiers « article 8 » déposés par les communes pour l'année 1997. Les dossiers retenus sont indiqués dans le document joint en annexe.

Par ailleurs un courrier a été adressé à trois communes qui avaient été retenues en 1996 pour l'attribution de l'article 8 (Giromagny, Chèvremont, Auxelles-Haut) ; il leur est demandé d'indiquer les suites qu'elles comptent donner à leur dossier de travaux.

Monsieur Dubail propose aux membres du bureau d'attribuer une subvention syndicale dont les montants seraient prélevés sur les « 10 % du R2 » affectés à la suppression des points noirs paysagers (délibération du comité du 01/04/95).

Il propose que la répartition de la somme représentative des « 10 % du R2 » soit organisée de la façon suivante :

- 1/3 serait attribué pour des travaux, en complément de l'article 8, selon l'intérêt du projet (les critères resteraient à déterminer par le bureau),
- 1/3 serait conservé et reporté sur l'année suivante,
- 1/3 serait affecté pour des projets environnementaux à destination des communes les plus pauvres du département.

Dans l'immédiat, il suggère d'attribuer une subvention syndicale pour les projets

« article 8 - 1997 » concernant Dorans, Faverois, Vétrigne, et propose que le montant de cette subvention représente 40 % du montant HT restant à la charge de la commune après reversement du R2 en année N + 2.

Après discussion les membres du bureau se déclarent d'accord sur ce principe et sur l'attribution de la subvention à ces trois communes mais souhaite attendre la prochaine réunion du bureau pour rendre officielle cette décision.

### **2 / CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DE MLLE LEFEVRE ET DE M. SAUVE :**

Monsieur Sauvé donne lecture des conventions entre le Centre de Gestion et le SIE pour la mise à disposition de personnel.

### **3 / PROJETS :**

#### **Système d'information géographique (SIG) :**

Monsieur Rossi fait un bref rappel de l'objectif du SIG et de l'intérêt que ce système représente au plan départemental pour l'ensemble des partenaires (collectivités, EDF, préfecture, .....).  
Un échange de vue s'engage sur la participation du SIE à ce système.

#### **Convention France Télécom :**

Monsieur Rossi rend compte des différentes entrevues qui ont eu lieu avec France Télécom à propos des devis de travaux adressés aux communes. Il indique que lors de la réunion du 10 février à laquelle il participait avec messieurs Olivier et Dubail, monsieur Hafliger de France Télécom a évoqué la possibilité de passer une convention France Télécom - SIE pour 1997. Il convient à présent, sur la demande de monsieur Hafliger, de rédiger un projet de convention ; monsieur Rossi en charge messieurs Talon, Sauvé, Dubail.

#### **Convention réseau informatique intercommunal :**

Monsieur Sauvé donne lecture et commente le projet de convention dont un exemplaire avait été adressé aux membres du bureau.  
Monsieur Talon demande s'il ne conviendrait pas d'ajouter parmi les partenaires institutionnels l'association des maires ruraux.

#### **Critères d'attribution de l'article 8 :**

Monsieur Talon propose que les critères d'attribution de l'article 8 pris en compte jusqu'à présent soient complétés. Les éléments qu'il conviendrait d'y introduire doivent faire l'objet d'une réflexion approfondie.

Il suggère que les critères évoqués au point 1 lors de la présentation de l'attribution de la subvention syndicale soient inclus dans cette réflexion à savoir :

- intérêt global du dossier (touristique, économique, ...),
- prise en compte de la sécurité,
- intégration du projet dans l'environnement (suppression de points noirs paysagers, amélioration esthétique, ...),
- portée du projet dans le temps,
- effort fiscal de la commune concernée.

### **4 / DIVERS :**

Monsieur Rossi informe le bureau de deux projets qui ont été présentés lors de la réunion de la FNCCR à Paris concernant l'aide aux communes les plus démunies et l'aide aux ménages en difficulté. Il propose que les membres réfléchissent à l'éventualité d'une action analogue du SIE et suggère que ce point soit rediscuté lors de la prochaine réunion.

Le bureau arrête les dates des prochaines réunions :

- Mercredi 11 juin 97 à 17h30 : réunion du bureau,
- Jeudi 19 juin 97 à 18h00 : réunion du comité.

L'ordre du jour étant épuisé, monsieur Rossi clos la séance à 20h15.

Le Président,  
Raymond Rossi